

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Direction des Examens et Concours
DEC 1

INSCRIPTION au Bac. Technologique - session 2020 ST2S, STD2A, STI2D, STL, STMG candidat scolarisé en lycée

Bon à Savoir!

POURQUOI
S'INSCRIRE ?

Le baccalauréat comporte plusieurs spécialités et options. Je peux choisir plusieurs d'entre elles. Par exemple :

- les langues vivantes obligatoires
- une ou deux épreuves facultatives même si l'enseignement n'est pas assuré dans mon lycée.

OÙ
ET QUAND ?

La pré-inscription se fait en ligne sur INSCRINET

Uniquement sur un ordinateur de mon lycée
(Salle info Agora avec le Professeur Principal selon planning passage défini),
PAS CHEZ MOI, ni sur le site internet du rectorat.

Entre le 4 et 8 novembre 2019 à 17h00

COMMENT
ÇA SE PASSE ?

1. Je dois être en règle avec l'obligation de recensement (16 ans) ou la participation à la JDC (entre 17 et 18 ans).
2. Je reporte le n° d'inscription indiqué sur mon relevé de notes des épreuves anticipées remis par mon établissement le jour de l'inscription (ou de terminale) (sauf si j'étais en série générale)
3. Je fais ma saisie en ligne
4. Une fois la saisie terminée, un numéro s'affiche à l'écran.

JE LE NOTE ICI :

Sinon, je dois recommencer la procédure.

5. En cas de doute ou de problème, je le signale à mon lycée.

Plus d'infos!

- Le bac technologique : <http://www.education.gouv.fr/cid2604/la-voie-technologique-au-lycee.html>
- Les épreuves : <http://eduscol.education.fr/cid46806/presentation-du-baccalaureat-technologique.html>
- Pour s'entraîner sur les sujets : <http://eduscol.education.fr/prep-exam/>
- D'autres infos sur : <http://www.ac-bordeaux.fr> – rubrique examens et concours
- Je m'adresse à mon lycée pour toute autre question.

LES ÉTAPES DE MA PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE SUR INSCRINET

Nouvelle Inscription

Identité	①	Je saisis le numéro indiqué sur mon mon relevé de notes : mon état civil est automatiquement complété, je ne peux pas le modifier en ligne. En cas d'erreur, je rectifie et contresigne les modifications en rouge et je joins une copie de la pièce d'identité que je présenterai le jour des épreuves. <ul style="list-style-type: none"> - Le nom de famille est le nom de naissance, porté sur l'acte de naissance - Le nom d'usage est le nom utilisé dans la vie courante : nom marital (pour les femmes mariées), double nom (père et mère). Il doit figurer sur ma pièce d'identité.
	②	Je précise mes coordonnées en ligne. Je fais attention à les saisir correctement. Si je change d'adresse, de téléphone ou de mail en cours d'année, je le signale rapidement à mon lycée , sinon je ne recevrai pas ma convocation ni mon relevé de notes ou mon diplôme.
	③ 	Rubrique Handicap : je dois saisir «Oui» si je suis en situation de handicap ou en cours de demande. Ma décision d'aménagement de l'an dernier est valable pour cette année. Si je souhaite des aménagements complémentaires ou faire une 1 ^{ère} demande, je vais sur le site internet du rectorat de Bordeaux : http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html . Je remets l'imprimé et les certificats médicaux au lycée obligatoirement avant la date de fin des inscriptions : le 14 novembre 2019, sinon ma demande sera refusée. <u>Conservation de notes si je suis en situation de handicap</u> : je peux conserver, lors de mon inscription , dans la limite des 5 sessions suivant la 1 ^{ère} à laquelle je me suis présenté, les notes même < à 10/20.
Série et enseignement de spécialité	④	Une erreur de série ou de spécialité peut être très grave de conséquence : mon affectation et mes épreuves en dépendent ! La première spécialité est cochée par défaut. Par exemple, en STI2D : c'est ENERGIES ET ENVIRONNEMENT. Donc si j'ai choisi INNOVATION TECHN. ET ECO-CONCEPT., SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQ. ou ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION, je modifie le choix.
Section de langue		Pour choisir la section européenne/orientale ou ESABAC, je dois en suivre la scolarité obligatoirement depuis la première et renseigner le choix de la langue de la section (s'il n'est pas déjà pré-enseigné). Le choix de la section européenne/orientale ne se reporte pas automatiquement sur l'épreuve facultative de DNL (voir page 4).
Notes épreuves anticipées	⑤	- Soit mes notes et année d'obtention des épreuves anticipées sont reportées (sauf si j'ai changé d'académie ou fait une année d'étude à l'étranger). - Soit j'ai l'indication « Epreuve à subir » ou « Inscrit » : je passe les épreuves concernées En cas d'anomalie ou de changement d'académie, je le précise en rouge sur ma confirmation d'inscription, je rectifie et contresigne les modifications en rouge et je joins mon relevé de notes correspondant.
Saisie des bénéfices de notes	⑥	Je redouble dans la même série, je peux conserver mes notes \geq à 10/20 de 2019. Je ne passe alors que les autres épreuves mais je n'aurai pas droit à une mention. Attention, si je renonce à ce bénéfice, c'est définitif, je ne pourrai plus revenir en arrière. <ul style="list-style-type: none"> o en cas de changement de spécialité, je ne peux pas conserver le bénéfice de ma note de spécialité et je dois présenter la nouvelle spécialité o en section européenne/orientale, je ne peux pas conserver le bénéfice des notes obtenues aux épreuves ou évaluations spécifiques (hors épreuve facultative si je renonce à la section européenne/orientale).
Options obligatoires	⑦	1) les langues vivantes Je vérifie bien la LV1 et la LV2 que je présente au baccalauréat car les coefficients peuvent être différents. Si je choisis une langue vivante non enseignée dans mon lycée, je peux passer mon épreuve orale dans un autre département ou dans une autre académie et à mes frais. ⚡ ATTENTION ! en séries STI2D, STD2A et STL : L'ETLV1 (LANGUE ÉTUDIÉE) doit être celui que j'étudie en classe et correspondre à ma LV1. Je n'ai donc pas intérêt à inverser mes LV1 et LV2 au bac. 2) l'EPS <ul style="list-style-type: none"> - en lycée public ou privé sous contrat, si je passe l'EPS obligatoire en cours d'année (CCF) je suis APTÉ - l'EPS de complément est une spécialité obligatoire, assurée uniquement dans 4 lycées.
Options facultatives	⑧	⚡ ATTENTION ! Les épreuves facultatives sont difficiles et demandent des compétences particulières. En choisissant l'une d'elles, je peux être convoqué dans un centre d'examen situé loin de chez moi (ex : le surf se déroule sur la côte basque) et à mes frais. Je dois impérativement lire le guide des épreuves facultatives (en ligne sur le site internet de l'académie de Bordeaux) et vérifier l'ordre de ces 2 épreuves, les coefficients étant différents. <ul style="list-style-type: none"> - Je ne peux pas choisir 2 épreuves d'arts, 2 épreuves sportives, ni de langues vivantes. - Si je suis en section européenne/orientale, j'ai intérêt à choisir l'évaluation spécifique (voir page 4). - Si je renonce à passer une épreuve facultative, je serai noté absent. Inutile de faire un courrier.

LA VÉRIFICATION DE MA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Attention!

Toutes les épreuves que je dois passer ne sont pas indiquées ici, c'est uniquement ce que j'ai saisi en ligne sur Inscrinet

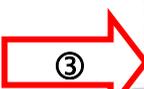
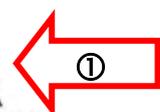
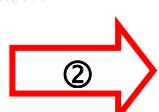
001838 N° inscription à conserver	CONFIRMATION D'INSCRIPTION au BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	ACADEMIE BORDEAUX
--------------------------------------	---	----------------------

Titre :	MME
Nom de famille :	ALLI
Nom d'usage :	
Prénoms :	LAURA
Nationalité :	FRANCAIS
Né(e) le :	29/05/1998
à :	ENGHEN
Département :	095
N° national (INE) :	0409040230W
Numéro inscription :	0508472095
Adresse :	16 RUE D'AUS
	33200
	BORDEAUX
N° Téléphone personnel :	0609302095
Adresse électronique :	alliche.laura@yahoo.fr
Catégorie de candidat :	SCOLAIRE (110) NET/E
Etablissement/lieu géographique :	(0330126H) LPO VICTOR LOUIS TALENCE
Handicap :	Non

SESSION : 2020

Ce document vaut inscription définitive à l'examen.
Après signature, aucune modification ne sera acceptée.

CERTIFIE EXACT,
à TALENCE, le 4/11/2017
Signature du candidat et du représentant légal
si le candidat est mineur :
**Je date et je signe
en BLEU**



- est-ce la bonne série ?
- est-ce la bonne spécialité ?
- si je suis en section européenne, c'est indiqué ici

**En 2019, plusieurs
candidats se sont
trompés dans leur
inscription : leurs
erreurs n'ont pas
pu être modifiées !**

Série : SC TECH MAN GES (STMG) Spécialité : MERCATIQUE (MARKETING) (ME) Section langue : EUROPEENNE (E) - ANGLAIS	Epreuves anticipées	note obtenue 17 en 2016 aca : BORDEAUX subi par anticipation note obtenue 15 en 2016 aca : BORDEAUX subi par anticipation note obtenue 15 en 2016 aca : BORDEAUX subi par anticipation
FRANCAIS ECR. FRANCAIS ORAL ETUDE DE GEST	Epreuves terminales avec bénéfices de notes	note obtenue 10 en 2016 aca : BORDEAUX
L.V.E. 2	Options obligatoires	ANGLAIS ESPAGNOL EPS APTE (CCF)
1ERE LANGUE VIVANTE 2EME LANGUE VIVANTE EPS OBLIGATOIRE	Options facultatives	EVAL SPEC SECTION EUROP/ORIENT ART - DANSE (Ponctuel)
1ERE EPREUVE FACULTATIVE 2EME EPREUVE FACULTATIVE	Choix complémentaires	EVALUATION SPECIFIQUE LANGUE MANAGEMENT

Pièces justificatives à joindre : AUCUNE

**Je pense à joindre les pièces justificatives indiquées éventuellement dans ce cadre.
Même s'il y a indiqué « AUCUNE », je joins les justificatifs demandés en page 4**

JE RELIS ATTENTIVEMENT ma confirmation d'inscription car elle engage mon choix d'épreuves

- ☞ en cas d'erreur de saisie, j'effectue la **Modification** en ligne au lycée, avant la date limite
- ☞ si mon lycée ne peut pas rééditer le document mais que je constate une erreur, je modifie en rouge et je signe en rouge à côté de la modification (et mon représentant légal si je suis mineur)
- ☞ mon choix est **DÉFINITIF et IRRÉVERSIBLE** : une fois signée et remise à mon lycée, aucune modification ne sera prise en compte, **même en cas d'erreur ou d'oubli**. Donc si j'ai choisi par erreur une option (langue vivante par exemple) ou une spécialité : **je passerai cette épreuve au baccalauréat même si je n'en ai suivi aucun cours.**

ATTENTION ! POINTS PARTICULIERS



La suite de mon inscription

Il n'y a pas d'accusé de réception de ma candidature donc je photocopie ma confirmation d'inscription.
Je remets l'original signé en bleu à mon lycée, avec les justificatifs éventuels. Si les documents demandés ne sont pas fournis avant le 14 novembre 2019, ma candidature pourra être refusée.
Je recevrai ma convocation en avril 2020.



L'une de mes langues vivantes n'est pas enseignée dans mon lycée / je suis en lycée privé hors contrat

Je passe la partie orale de la langue vivante en fin d'année : 10 minutes dans le centre d'épreuves orales du secteur.



Education Physique et Sportive (EPS)

- Je suis sportif de haut niveau (en France)
- Je relève du haut niveau de sport scolaire
- Je suis INAPTE en EPS
- Je suis en lycée privé hors contrat

Je demande le document annexe spécifique au lycée.



En section européenne/orientale, je peux reporter la note de l'oral spécifique de langue (DNL) sur l'épreuve facultative. **Attention ! Ce report n'est pas automatique** : je dois m'inscrire à l'épreuve facultative « ÉVAL SPÉC SECTION EUROP/ORIENT » et préciser la DNL choisie (dans l'exemple ci-dessus, le management en anglais a bien été choisi en épreuve facultative)

J'y ai tout intérêt si je veux gagner des points !



Je n'ai pas passé mes épreuves anticipées

Je peux les passer en terminale si je réponds aux conditions de l'article 3 de l'arrêté du 15/09/1993 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat. **Attention : il s'agit des épreuves de l'ancien programme de 1^{ère}.**
(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000362118>)



J'ai effectué une année d'études à l'étranger en 2018-2019

Ce cas n'est pas prévu sur INSCRINET : l'inscription aux épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales sera donc automatique. Pour conserver mes notes d'épreuves anticipées de 2018, je corrige et je signe en rouge la confirmation d'inscription et je joins la copie du certificat de scolarité à l'étranger et le relevé de notes des épreuves anticipées.



Je vais partir de mon lycée

1) Je change d'établissement ou d'académie dans le courant de l'année

Je dois effectuer une demande de transfert auprès de mon lycée d'origine et compléter l'imprimé impérativement avant **le 30 mars 2020 (date ministérielle)**.

Après cette date, je reste rattaché à mon établissement d'origine même si j'ai déménagé.

2) Je ne veux plus aller au lycée

Je reste candidat sous statut scolaire, **je ne peux pas passer candidat individuel/CNED**. Je reste rattaché à mon lycée et je devrai y passer les épreuves en cours d'année (langues vivantes, EPS...).



Je change de série,

je redouble dans une autre série,

je triple ma terminale,

je suis déjà bachelier

Je demande le document annexe spécifique au lycée.



C'est quand les épreuves ?

Les dates des épreuves seront en ligne sur le site internet du rectorat de Bordeaux en février 2020.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE

En plus de ceux indiqués au bas de ma confirmation d'inscription

- copie du relevé de notes si problème de report de notes ou études à l'étranger entre la première et la terminale
- copie de la pièce d'identité uniquement en cas de changement ou d'erreur sur l'état civil
- copie du certificat de scolarité à l'étranger pour l'année d'études à l'étranger entre la première et la terminale
- certificat médical de dispense ou d'inaptitude en EPS uniquement si je suis en lycée privé hors contrat
- attestation de réussite au test de Rolland pour l'épreuve facultative de surf (voir guide des épreuves facultatives)
- attestation de sportif de haut niveau (voir guide des épreuves facultatives).